



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Hypermarchés

Question écrite n° 49245

#### Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur l'application de la loi du 5 juillet 1996. Ce texte a apporté des modifications à la réglementation régissant les ventes au déballage. L'une des dispositions limite à deux mois par année civile les ventes effectuées sur un même emplacement. Or, l'installation de commerçants non sédentaires sur les parkings des centres commerciaux crée une inégalité par rapport aux autres commerçants en raison de la fréquentation de ces lieux et de la limitation qui leur est imposée. Dans ces conditions, il semble que la loi, contrairement à son objet, défavorise l'activité et donc l'emploi. Il lui demande donc de bien vouloir modifier ce texte pour ne pas créer de disparités de traitement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vannson François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49245

**Rubrique :** Grande distribution

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1160